



Edito

Ami(e)s agricultrices, amis agriculteurs,

Les crises multifactorielles que nous traversons sans presque discontinuer ces dernières années ont largement entamé nos capacités de production et notre moral. Aujourd'hui il nous faut, non plus des mots mais des actes forts et mesurables pour sortir le monde agricole des difficultés financières qui le plombent.

Au-delà du secteur agricole, il est clair que le monde rural en a plus qu'assez d'être la variable d'ajustement des finances de l'Etat. La colère exprimée par les campagnes ces dernières semaines, témoigne d'un ras le bol de la fiscalité punitive et de sa redistribution au profit des métropoles les plus riches !

C'est également ce message que relaie la Chambre d'Agriculture chaque fois que cela est possible et partout où les membres que vous avez élus sont chargés de vous représenter.

A ce titre, en cette fin d'année qui approche et qui précède le renouvellement des mandats électifs des Chambres d'Agriculture programmé début 2019, je tiens à vous remercier de nous avoir fait confiance dans cette mission de représentativité, tout au long de ces 6 années de mandature.

Je peux vous assurer que l'ensemble des élus et moi-même, nous nous sommes efforcés de faire avancer la cause agricole au sein des différentes institutions où siège la Chambre d'Agriculture. Nous avons travaillé sur de nombreux dossiers et avons, à chaque fois, défendu les intérêts des agriculteurs et de l'agriculture creusoise. C'est un travail de longue haleine qui se fait souvent au détriment du travail sur l'exploitation et de la vie familiale mais nous l'avons fait car nous nous intéressons au sort de l'agriculture et des agriculteurs. C'est notre passion au quotidien et pas, comme certain, seulement à l'approche d'échéances électives !

Toutefois, ne minimisons pas ce moment d'expression démocratique qui est majeur pour l'avenir de nos exploitations et de nos territoires. Cela est d'autant plus important qu'en ces temps troublés où les pouvoirs se regroupent au sein des métropoles déconnectées des réalités de terrain, l'expression par le vote témoignera de votre attachement à cette gestion de proximité et permettra d'assurer la légitimité de la représentativité de notre secteur au sein de ce monde de plus en plus complexe !

SOMMAIRE

• Application du nouveau Règlement Zootechnique Européen au 1 ^{er} novembre 2018	P 1
• Prairies : l'ébousage indispensable après le dernier pâturage	P 2
• Dispositifs d'aides aux investissements en Nouvelle Aquitaine	P 2
• Valeur alimentaire des fourrages creusois en 2018 : aperçu des premiers résultats	P 3
• Agenda	P 3
• Élections Chambres d'Agriculture 2019	P 4
• Agri Accompagnement : un dispositif de soutien pour les exploitations fragilisées	P 4

Ainsi, si vous pensez qu'il est important que tout ne se règle pas à Paris, à Bordeaux ou ailleurs, Je vous engage donc à vous mobiliser pleinement pour ces prochaines élections... Votez ! Votez pour qui vous voulez ! Votez pour ceux que vous pensez les plus à même à vous représenter mais quoi qu'il arrive votez ! Il en va de l'expression démocratique et de la représentativité de la Creuse et des exploitations agricoles qui la composent.

Je clôturerais cet édito en vous assurant de ma satisfaction d'avoir pu me battre à vos côtés ainsi qu'avec les équipes élues et administratives de votre Chambre d'Agriculture, pour que notre agriculture creusoise puisse continuer à exister.

Je vous souhaite de passer de belles fêtes de fin d'année et de profiter pleinement de ces moments de partage et de bonheur avec vos proches !

Pascal LEROUSSEAU

Président de la Chambre d'Agriculture de la Creuse

Application du nouveau Règlement Zootechnique Européen au 1^{er} novembre 2018

Depuis le 1^{er} novembre 2018, la certification des parentés bovines et les contrôles de performances (Contrôle laitier bovin et caprin, Bovins Croissance et contrôle de croissance ovins) qui étaient jusqu'à maintenant confiés par l'état, en Creuse à la Chambre d'Agriculture sont dorénavant de la responsabilité des organismes de sélection des différentes races.

A ce jour, l'application du Règlement Zootechnique Européen ne change pas le fonctionnement des services. Des conventions et contrats de délégation sont en cours d'élaboration et de signature entre les organismes de sélection et la Chambre d'Agriculture.

Pour toute information, contactez Line Dauphin, responsable du service élevage de la Chambre d'Agriculture au 05 55 61 50 19

Infos ...

Prairies : l'ébousage indispensable après le dernier pâturage

La sécheresse de cet été a mis les stocks fourragers dans le rouge, il est donc indispensable de tirer parti du potentiel de production des prairies pour valoriser au maximum l'herbe en 2019.

C'est tout particulièrement la pratique de l'ébousage, après le dernier pâturage 2018, qu'il faut mettre en œuvre pour deux raisons ; d'abord pour limiter les refus occasionnés par les bouses de novembre/décembre (ces refus peuvent atteindre jusqu'à 20% de la surface !) et ensuite pour tirer profit des éléments fertilisants contenus dans les bouses.



Sans ébousage, les refus de printemps peuvent atteindre 20% de la surface d'une prairie

Pourquoi les bouses des pâturages tardifs posent-elles problème ?

Cette année, une grande majorité des lots a été complétée par du foin au pâturage en fin de saison et les bouses sont de consistance « pâteuse ». Elles ne sont que très peu dégradées par les insectes coprophages qui sont au repos à cette époque de l'année. En conséquence, les bouses restent sous forme de « galette dures » et génèrent automatiquement des refus au printemps suivant.

Comment ébouser ?

L'opération d'ébousage mécanique consiste à écarter les bouses à condition qu'elles soient encore « fraîches », le passage de la herse ébouseuse doit donc se réaliser juste après la sortie des animaux du paddock. La herse ébouseuse avec racleur ne doit pas être trop agressive vis-à-vis du couvert végétal et son rôle consiste à étaler les bouses (et les taupinières) sans arracher les végétaux. Certains éleveurs qui pratiquent un ébousage systématique à chaque cycle de pâturage optent pour un train de pneus montés sur un bâti de herse de grande largeur pour un débit de chantier de 15 minutes/Ha.

Hervé FEUGERE - 05 55 61 50 06

Dispositifs d'aides aux investissements en Nouvelle Aquitaine

Les aides aux investissements en Nouvelle Aquitaine continuent via le PCAE, voici un point sur les dispositifs pour cette fin d'année 2018.

Pour rappel, les bénéficiaires de ces aides sont : les exploitants agricoles personnes physiques âgés d'au moins 18 ans, les exploitants agricoles personnes morales (EARL, GAEC, SCEA...), les établissements de développement agricole, de recherche, les groupements d'agriculteurs.

Pour être éligible, le siège de l'exploitation doit être situé sur le territoire Nouvelle-Aquitaine.

	Enjeu	Taux de base	Bonification	Plancher	Plafond	Période de dépôt
Modernisation des Elevages hors avicole	Modernisation des bâtiments d'élevage. Gestion des effluents.	30 %	5% si JA ou NI 10% zone de montagne	10.000€HT	80.000€ Individuel 144.000€ GAEC 2 200.000€ GAEC 3 et plus»	26/10/2018 au 30/11/2018
Modernisation des Elevages avicole	Amélioration de la qualité sanitaire des exploitations. Réduction de la consommation d'énergie des exploitations.					01/12/2018 au 31/01/2019 01/02/2019 au 31/03/2019 01/04/2019 au 31/05/2019
Plan Végétal Environnemental	Réduction des pollutions et optimisation de la consommation des intrants. Réduction de l'érosion des sols. Réduction des prélèvements sur la ressource en eau.	30 %	10 % si AB ou JA/NI ou HVE 3	3.000€HT	40.000€ Individuel 72.000€ GAEC 2 100.000€ GAEC 3 et plus	01/10/2018 au 30/11/2018 01/12/2018 au 31/01/2019 01/02/2019 au 31/03/2019
Transformation et commercialisation de produits agricoles	Soutenir la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Encourager les démarches collectives de transformation et/ou de commercialisation.	30 %	5% NI ou JA 10% zone de montagne	5.000€HT	50.000€ individuel 90.000€ GAEC 2 125.000€ GAEC 3	16/09/2018 au 15/12/2018
Investissements en culture maraîchère, petits fruits, horticulture et arboriculture	Améliorer la compétitivité des exploitations et diminuer la pénibilité du travail. Améliorer la protection des cultures contre les aléas climatiques. Allongement du calendrier de production.	30 %	5 % si AB ou HVE 3 ou NI/JA	3.000€HT	40.000€ Individuel 72.000€ GAEC 2 100.000€ GAEC 3 et plus	26/10/2018 au 31/12/2018 01/01/2019 au 28/02/2019 01/03/2019 au 30/04/2019

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter la Chambre d'Agriculture au Point Accueil PCAE au 05 55 61 50 28 ou au 06 60 57 43 05.

Valeur alimentaire des fourrages creusois en 2018 : aperçu des premiers résultats

La campagne d'analyse de fourrages menée par la Chambre d'Agriculture de la Creuse a débuté en novembre avec une centaine d'échantillons traités. Nous disposons des premiers résultats de leurs valeurs alimentaires.

Maïs ensilage

- Des taux de matière sèche très hétérogènes, 38% des échantillons se situent entre 30 et 35% de MS et 38% à plus de 35%.
- Un taux moyen d'amidon à 27%, 30% des échantillons présentent une valeur inférieure à cette moyenne.
- une valeur énergétique en moyenne plutôt faible (0.90 UFL), seulement 38% des échantillons passe la barre de 0.9 UFL.

Enrubannage d'herbe de 1^{ère} coupe

- les luzernes et les trèfles violets ont été fauchés en moyenne à 785°C* avec une valeur MAT un peu décevante de 13.7%. La valeur énergétique est correcte 0.75 UFL et les valeurs PDI plutôt faibles pour ce type de fourrage récolté très précocement (82 PDIN et 71 PDIE)
- les PT fauchées à moins de 1000°C (en moyenne 735°C) présentent une valeur MAT de 13%. La valeur énergétique est bonne (0.81 UFL) et les valeurs PDI correctes (81 PDIN et 80 PDIE).
- les PT fauchées plus tardivement (en moyenne à 1207°C) présentent des valeurs azotées faibles (8.2% MAT, 52 PDIN et 70 PDIE) ainsi que des valeurs énergétiques décevantes pour une récolte en enrubannage (0.68 UFL).
- les enrubannages de ray-grass présentent des valeurs très contrastées, de 5 à 12% de MAT et de bonnes valeurs énergétiques (de 0.7 à 0.82 UFL).



Ensilage d'herbe 1^{ère} coupe

- Les PT fauchées à moins de 1000°C (en moyenne 857°C) présentent des valeurs azotées décevantes (11.2% MAT, 67 PDIN et 62 PDIE), par contre la valeur énergétique est au rendez-vous avec 0.82 UFL.
- Les PT fauchées à plus de 1000°C (en moyenne 1206°C) présentent des valeurs azotées médiocres (8.8% MAT, 52 PDIN et 58 PDIE) et de bonnes valeurs énergétiques (0.74 UFL).
- Les ray-grass fauchés à moins de 1000°C (en moyenne 807°C) présentent des valeurs azotées très faibles (7.8% MAT, 45 PDIN et 57 PDIE) et de bonnes valeurs énergétiques (0.78 UFL).

Foin 1^{ère} coupe

- Les Prairies Permanentes ont été fauchées tardivement (en moyenne à 1388°C) les teneurs en matière azotée sont très faibles (6% MAT, 39 PDIN, 65 PDIE) et les valeurs énergétiques plutôt faibles (0.64 UFL).
- Les Prairies Temporaires ont été fauchées tardivement (en moyenne à 1357°C) la teneur en matière azotée est médiocre (8% MAT, 53 PDIN, 72 PDIE) et la valeur énergétique plutôt faible (0.64 UFL).

Hervé FEUGERE, Gaëlle TARDES, Lucille HANRYON
05 55 61 50 00

* Le cumul de températures est calculé à partir du 1^{er} février sur une base 0°C

Travail réalisé dans le cadre du PRDAR « autonomie fourragère »

Tableau de correspondance « sommes de températures 2018 et dates calendaires »

Station Météo France	700°C	800°C	1000°C	1200°C	1300°C	1400°C
Ahun	7 mai	15 mai	29 mai	9 juin	15 juin	21 juin
Aubusson	10 mai	19 mai	1 juin	12 juin	18 juin	25 juin
Auzances	12 mai	21 mai	3 juin	15 juin	21 juin	27 juin
Bénévent	6 mai	13 mai	27 mai	7 juin	13 juin	19 juin
Bourganeuf	10 mai	18 mai	31 mai	11 juin	18 juin	24 juin
Boussac	6 mai	14 mai	27 mai	8 juin	14 juin	20 juin
La Courtine	22 mai	29 mai	10 juin	24 juin	30 juin	5 juillet
Genouillac	5 mai	12 mai	26 mai	7 juin	12 juin	18 juin
La Souterraine	4 mai	10 mai	25 mai	5 juin	11 juin	17 juin
Saint Loup	6 mai	20 mai	1 juin	13 juin	19 juin	25 juin

Agenda

- **Vente de reproducteurs Charolais** : Une vente va avoir lieu à la station d'évaluation Optigen à Nouhant, le **vendredi 25 janvier** après-midi. Les acheteurs potentiels pourront prendre connaissance des caractéristiques des animaux en allant les voir lors des journées portes ouvertes de la station qui auront lieu les **18 et 19 janvier 2019**.
- **Formations AB** : des semences de qualité et adaptées aux itinéraires techniques économes en intrants : le **jeudi 10 et le mercredi 16 janvier 2019** - Public visé : Agriculteurs cultivateurs de céréales, oléo-protéagineux.
Contact : Noëlie LEBEAU - Conseillère spécialisée AB - 05 55 61 50 00

Élections Chambres d'Agriculture 2019 POUR L'AGRICULTURE JE VOTE !

Les élections aux Chambres d'Agriculture départementales auront lieu de la mi-janvier au 31 janvier 2019. La campagne électorale se déroulera du 7 au 30 janvier.

Comment se déroulent les élections aux Chambres d'Agriculture ?

• En janvier 2019, les électeurs élisent les **membres des Chambres d'Agriculture Départementales, Interdépartementales et de Région.**

• Puis, en mars, les membres élus des 84 Chambres Départementales et Interdépartementales élisent à leur tour les **membres des 12 Chambres Régionales d'Agriculture** à l'exception des membres du collège des chefs d'exploitation élus au suffrage direct avec prime d'un siège à la liste arrivée en tête.

• Enfin, à la fin du mois de mars, la réunion des Présidents des Chambres d'Agriculture constitue **l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)**. Les Présidents des Chambres élisent alors le **Président de l'APCA et les membres du conseil d'administration qui élisent le bureau.**

Quelle est la composition d'une Chambre d'Agriculture Départementale ?

Une Chambre d'Agriculture départementale est composée de **34 à 36 membres** élus au suffrage direct pour une durée de **6 ans**, notamment **1 à 3 représentants du CRPF** membres de droit de la Chambre d'Agriculture.

- Les Collèges représentés (Electeurs individuels) :

- 1 : Chefs d'exploitation et assimilés
- 2 : Propriétaires fonciers & usufruitiers
- 3a : Salariés de la production agricole
- 3b : Salariés des groupements professionnels agricoles
- 4 : Anciens exploitants et assimilés

- Les Collèges représentés (Groupements professionnels agricoles) :

- 5a : Coopératives agricoles de production CUMA
- 5b : Autres coopératives agricoles et SICA
- 5c : Caisses de Crédit Agricole
- 5d : Caisses d'assurances mutuelles agricoles et caisses de MSA
- 5e : Organisations syndicales

Comment voter ?

Les électeurs sont appelés à **voter par correspondance ou vote électronique**, dès réception du matériel de vote, jusqu'au 31 janvier 2019. Tous les électeurs reçoivent à leur domicile, au plus tard 10 jours avant la date de clôture du scrutin, le matériel de vote composé d'un bulletin de vote, des instruments de vote par correspondance, des identifiants et mots de passe pour le vote électronique accompagné d'une notice explicative.

Informations et renseignements : Maryse ZACCOMER
Secrétariat de direction Chambre d'Agriculture Creuse
05 55 61 50 05



Agri Accompagnement : un dispositif de soutien pour les exploitations fragilisées



Porté par les Chambres d'Agriculture Creuse, Corrèze et Haute-Vienne ainsi que la MSA du Limousin et les Directions Départementales des Territoires du Limousin, le dispositif Agri Accompagnement doit permettre de détecter, le plus tôt possible, les exploitations agricoles fragilisées afin de leur apporter un soutien adapté.

Pourquoi un tel dispositif ?

Depuis une dizaine d'années, les cellules départementales co-animées par les Chambres d'Agriculture et la MSA du Limousin ont œuvré dans le domaine de l'accompagnement des agriculteurs en difficulté. Sous l'impulsion de l'Etat, ces partenaires ont fait évoluer leurs cellules départementales afin d'élargir leur champ d'action, d'optimiser leur efficacité et de simplifier l'accès aux aides pour les agriculteurs.

Quel objectif vise-t-il ?

L'objectif de ce dispositif multi-partenarial est de repérer les exploitations fragilisées, mais économiquement viables, afin d'anticiper au maximum l'aggravation de leurs problèmes et de pouvoir leur apporter une aide efficace et coordonnée.

A qui il s'adresse-t-il ?

Aux agriculteurs qui doivent faire face à des difficultés multiples et qui ne savent pas toujours où s'adresser et à qui en parler. Ces agriculteurs doivent être prêts à s'engager dans une démarche active de recherche de solutions.

Quel est son fonctionnement ?

La coordination et la mobilisation simultanée des procédures en vigueur dans les différentes organisations professionnelles agricoles permettent la mise en place d'un plan d'action personnalisé (accès aux droits, accompagnement technique, économique et social, aides financières, actions collectives, soutien psychologique...)

Comment faire pour entrer dans la démarche ?

Dorénavant, l'agriculteur peut de lui-même entrer dans la démarche d'accompagnement. Pour cela, un seul numéro est à composer afin de trouver de l'aide : le **0 800 80 80 87** ou via une adresse mail : agriaccompagnement@gmail.com
La cellule s'engage, bien évidemment à respecter la confidentialité de l'ensemble des échanges.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CREUSE - 8 avenue d'Auvergne - CS 60089 - GUERET CEDEX - Tél : 05 55 61 50 00 - Fax : 05 55 52 84 20
Email : accueil@creuse.chambagri.fr

Directeur de publication : Pascal LEROUSSEAU - Comité de rédaction : Line DAUPHIN, Philippe DUCOURTHIAL, Hervé FEUGERE, Frédéric GOUZONNAT, Justine MANDONNET, François MARTIN, Pascal DEVARS, Julien VAISSET, Sabine DURUDAUD, Nathalie DEGEORGES
Crédit photos : Chambre d'Agriculture 23

Pôle Communication Chambre d'Agriculture de la Creuse - Tél : 05 55 61 50 22 - Fax : 05 55 61 50 29
Email : nathalie.degeorges@creuse.chambagri.fr



Les actions techniques de Développement Agricole mentionnées dans ce bulletin bénéficient du concours des fonds CASDAR ;
les actions d'information et de diffusion des connaissances scientifiques bénéficient du financement des fonds FEADER
et les actions de proximité de celui du Conseil Départemental de la Creuse